



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 09/02/2024

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 02/02/2024

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quorum atteint

#### Présents (19) :

- William ARS  
- Olivier DELMAS  
- Marie-Line GIBERT  
- Eddy GOMMERET  
- Patricia BELKADI  
- Norbert ISERN  
- Karine TURLAIS  
- Yoann AGATI  
- Geneviève SOLACROUP  
- Roseline TERME  
- Marc OLIVIER  
- Anne GACHON  
- Gautier VIDAL  
- Emilie BRIGNARD  
- Céline DUCOUDRAY  
- Flavien MERCADIER

- Patrick MOREAU  
- Anne-Marie DELOBEL  
- Pascale GRIPON

#### Absents représentés (2) :

- Anne MACIAS : pouvoir à Olivier DELMAS  
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

#### Absents (6) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY  
- Paul MARTINEZ  
- Franck CASTANET  
- Naïma DEBORDES  
- Elisabeth LEONES  
- Alexis MAMOH

Secrétaire : Geneviève SOLACROUP

### DELIBERATION D2024-05 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) 3M 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal que Montpellier Méditerranée Métropole a transmis à la Commune le 5 janvier 2024 le Rapport sur le Prix et la Qualité Des Services Publics (RPQS) de l'eau potable pour l'exercice 2022 (Syndicat du Bas Languedoc).

Il rappelle que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Le maire présente au conseil municipal [...] un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.* ».

Les membres du Conseil, qui ont pris connaissance du rapport préalablement transmis, sont invités à en débattre.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de prendre acte de la communication du RPQS de de Montpellier Méditerranée Métropole (Syndicat du Bas Languedoc) visés ci-dessus pour l'exercice 2022 ;
- de donner un avis favorable.

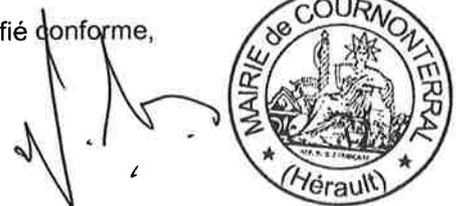
#### LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

**APPROUVE** en leur entier les propositions qui lui sont faites.

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 15/02/2024

ID : 034-213400880-20240209-D2024\_05-DE



**William ARS**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W. ARS', written over the printed name.